

Le Principal-adjoint

à Mmes et MM. les parents d'élèves

Objet : passation des épreuves de l'ASSR1 et de l'ASSR2

Madame, Monsieur,

Prévue par les articles du code de l'éducation L 312-13 et D 312-43 à 47-1, l'éducation à la sécurité routière s'inscrit dans les composantes du socle commun de connaissances et de compétences.

L'ASSR 1 et l'ASSR 2 permettent de s'inscrire à la formation pratique du brevet de sécurité routière (BSR). L'ASSR 2 ou l'ASR est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire.

Tous les élèves de 5^{ème}, et les élèves de 4^{ème} ayant échoué l'année précédente doivent passer l'ASSR 1.

Tous les élèves de 3^{ème} passent l'ASSR 2.

Affaire suivie par
M. Cyril BILLY
Principal adjoint

Téléphone
05 45 63 07 42
Fax
05 45 63 06 90

La situation actuelle

La crise du COVID-19 et l'absence d'une majorité des élèves de l'établissement rendent impossible la tenue du calendrier habituel de passation. C'est pourquoi, il a été décidé qu'exceptionnellement :

-les élèves actuels de 5^{ème} passeront l'épreuve d'ASSR1 lors du premier trimestre de leur année de 4^{ème}.

-le collège va proposer aux élèves actuels de 3^{ème} 4 sessions d'examen et une session de rattrapage les mercredis 10, 17 et 24 juin prochains selon les modalités suivantes :

Adresse
11, rue de Vitrac -BP 10037
16110 LA ROCHEFOUCAULD

Courriel :
ce.0160867f@ac-poitiers.fr

	accueil à partir de 8h00 appel 8h20 début 8h30 durée 1h départ avant 10h45	accueil à partir de 10h00 appel 10h20 début 10h30 durée 1h départ avant 12h45
Mercredi 10 juin 2020	Session 1 (30 élèves)	Session 2 (30 élèves)
Mercredi 17 juin 2020	Session 3 (30 élèves)	Session 4 (30 élèves)
Mercredi 24 juin 2020	Session de rattrapage pour les élèves absents de la première session et les élèves ayant échoué	

Organisation des épreuves et consignes sanitaires

-toutes les sessions auront lieu dans le réfectoire du collège et seront surveillées par des enseignants

-les élèves viendront munis uniquement d'un stylo et d'un correcteur

-l'arrivée se fera obligatoirement par le portail à côté du réfectoire (avenue du 8 mai) et le départ par le portail côté bus

-aucun retard ne sera accepté



2/2

-aucun ramassage scolaire n'aura lieu à ces occasions. Les élèves seront déposés au collège par leurs parents qui devront les récupérer avant 10h45 pour les sessions de 8h30 et avant 12h45 pour les sessions de 10h30.

-le port du masque sera obligatoire pour chaque élève, y compris pendant l'épreuve. Il/elle se sera lavé les mains avant son arrivée au collège. Un nouveau lavage de mains aura lieu avant l'entrée au réfectoire et avant le départ.

-les élèves entreront dans la salle de manière espacée. Les tables d'examen seront distantes d'1,5m

-cette épreuve sera l'occasion pour tous les élèves présents de rendre leurs manuels scolaires. Chacun viendra au collège avec un sac plastique contenant ses manuels. La remise des manuels aura lieu au CDI immédiatement après la fin de l'épreuve. Elle sera gérée par Mme Simonet (Professeure documentaliste).

-les diplômes seront envoyés aux lauréats la première semaine de juillet

-afin d'organiser les groupes, nous vous prions de bien vouloir renseigner avant le lundi 8 juin 2020 8h00 le sondage que vous trouverez à l'adresse suivante :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScLYIGHZIAooQK7lnob4ToPOtuet2ywvrX28KAFxAnDCcRZLw/viewform?usp=sf_link

Un courrier contenant la convocation de l'élève vous sera ensuite adressé.

La préparation de l'épreuve :

L'enjeu civique de la sensibilisation des élèves à la sécurité routière a été intégré dans les cours d'EMC. Par ailleurs, un livret de préparation des épreuves a été déposé le 14 avril 2020 sur Pronote à l'attention des élèves concernés.

Enfin, les élèves peuvent aussi s'entraîner en se rendant sur le portail d'éducation à la sécurité routière : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>(rubrique « se tester »)

Le Principal adjoint

C. BILLY